



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2003/L.1
8 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Neuvième session
Milan, 1^{er}-12 décembre 2003
Point 13 a) de l'ordre du jour

CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION

**ADOPTION DU RAPPORT DE LA CONFÉRENCE SUR
LES TRAVAUX DE SA NEUVIÈME SESSION**

**Projet de rapport de la Conférence des Parties sur
les travaux de sa neuvième session**

Rapporteur: M. Gonzalo Menéndez (Panama)

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATIONS

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....		
A. Déclaration du Président de la Conférence à sa huitième session .		
B. Élection du Président de la Conférence à sa neuvième session		
C. Déclaration du Président		
D. Allocutions de bienvenue.....		
E. Déclaration de la Secrétaire exécutive		
F. Autres déclarations.....		

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)		
A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto.....		
B. Adoption du règlement intérieur		
C. Adoption de l'ordre du jour		
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....		
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs		
F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires		
G. Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties		
H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2004-2008.....		
I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT (Point 3 de l'ordre du jour).....		
IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour).....		
A. Mécanisme financier de la Convention.....		
B. Communications nationales		
1. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention		
2. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....		
V. [À compléter] (Point 5 de l'ordre du jour)		

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
VI. DEMANDE ÉMANANT D'UN GROUPE DE PAYS DE L'ASIE CENTRALE ET DU CAUCASE, DE L'ALBANIE ET DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA CONCERNANT LEUR STATUT AU REGARD DE LA CONVENTION (Point 6 de l'ordre du jour).....		
VII. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 7 de l'ordre du jour).....		
VIII. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (Point 8 de l'ordre du jour).....		
IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 9 de l'ordre du jour).....		
X. TABLES RONDES RASSEMBLANT LES MINISTRES ET LES AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION (Point 10 de l'ordre du jour).....		
XI. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS (Point 11 de l'ordre du jour).....		
XII. QUESTIONS DIVERSES (Point 12 de l'ordre du jour)		
XIII. CONCLUSIONS DES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 13 de l'ordre du jour).....		

Annexes
[À compléter]

DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE
DES PARTIES À SA NEUVIÈME SESSION [À compléter]

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après dénommée la Conférence), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte dans le complexe Fiera Milano Congressi de Milan (Italie) le 1^{er} décembre 2003 par M. Enele Sopoaga, Ambassadeur et Représentant permanent de la Mission permanente de Tuvalu auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Vice-Président de la Conférence à sa huitième session, au nom du Président de la Conférence à sa huitième session, M. T. R. Baalu, Ministre indien de l'environnement et des forêts.

A. Déclaration du Président de la Conférence à sa huitième session¹

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

2. Souhaitant la bienvenue à tous les participants, le Président de la Conférence à sa huitième session a souligné l'importance des décisions prises en 2002 et des progrès accomplis depuis lors. Le mécanisme pour un développement propre (MDP) était devenu opérationnel et les premiers projets devaient être enregistrés au début de 2004. En outre, on avait consacré trois années de travail aux procédures de notification et d'examen et donné au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) des directives au sujet des priorités pour deux nouveaux fonds. Le Président a rappelé également les priorités qui avaient été attribuées, dans la Déclaration ministérielle de Delhi sur les changements climatiques et le développement durable, à un certain nombre de questions primordiales, dont l'adaptation, l'exécution des engagements pris au titre de la Convention, la ratification rapide du Protocole de Kyoto et la nécessité, pour les gouvernements, de promouvoir les progrès technologiques et le transfert de technologies.

3. Réaffirmant son engagement à faire front aux changements climatiques, le Gouvernement indien avait organisé, en novembre 2003, une foire aux technologies climatiques («Climate Technology Bazaar») ainsi que des manifestations connexes qui ont donné l'occasion d'encourager le transfert de technologies propres. Le Président a insisté sur la nécessité de rendre

¹ La déclaration du Président de la Conférence à sa huitième session a été prononcée par M. C. Viswanath, de la délégation indienne.

les pays en développement mieux à même d'appliquer des technologies appropriées et rentables et a souligné que ce renforcement de capacité devait être appuyé par l'aide financière voulue. Parallèlement, il fallait que les pays développés prennent des mesures efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) aussi bien à l'intérieur de leurs frontières que par des mécanismes de coopération. Nombre des mesures liées aux technologies énergétiques propres avaient un fort potentiel en matière d'atténuation des émissions, mais elles devaient être mises en application sans délai car les retombées des changements climatiques étaient déjà ressenties par les pays en développement. Au-delà d'une simple réaction aux événements climatiques extrêmes, l'adaptation supposait aussi que les pays soient mieux armés pour faire face aux changements dans le cadre de leurs stratégies globales en matière de développement durable. Ces mesures avaient un coût considérable pour les pays concernés, d'où la nécessité de mettre en route aussitôt que possible le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés (PMA).

4. Cette neuvième session donnait l'occasion, pour les Parties, de faire le point des progrès accomplis et de réaffirmer leur foi en la coopération multilatérale, en gardant à l'esprit qu'aucun nouvel engagement ne devrait être imposé aux pays en développement. Il fallait par ailleurs intégrer les mesures en matière de changements climatiques à cet objectif primordial qu'est la lutte contre la pauvreté. Comme ils se devaient, en vertu de la Convention, d'être à l'avant-garde du combat contre les changements climatiques, les pays développés devaient donc ouvrir la voie à l'aide aux pays en développement, comme il était envisagé dans la Convention et le Protocole de Kyoto. En conclusion, le Président a exprimé sa gratitude au Bureau et à la Secrétaire exécutive pour l'appui qu'ils lui avaient fourni et a souhaité au nouveau Président pleins succès dans sa mission.

B. Élection du Président de la Conférence à sa neuvième session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

5. À sa 1^{re} séance², le 1^{er} décembre, sur proposition du président de séance, la Conférence a élu Président, par acclamation, M. Miklós Persányi, Ministre hongrois de l'environnement

² Les séances de la Conférence des Parties dont il est fait mention dans le présent rapport sont des séances plénières.

et de l'eau. M. Sopoaga a félicité M. Persányi de son élection et lui a souhaité pleins succès à la présidence de la Conférence à sa neuvième session.

C. Déclaration du Président

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

6. Prenant ses fonctions, le Président de la Conférence à sa neuvième session a remercié les Parties de la confiance qu'elles lui portaient et a rendu hommage à son prédécesseur, M. T. R. Baalu, ainsi qu'aux membres du Bureau, des efforts qu'ils avaient déployés durant leur mandat. Il a souligné qu'en tant que Président, il ferait tout son possible pour promouvoir la compréhension, la coopération et la confiance mutuelles entre les Parties et a exhorté les délégués à s'efforcer de combattre les changements climatiques en se focalisant sur les questions qui unissent la communauté internationale.

7. M. Persányi a rappelé qu'au vu de l'intensification des dangers qui pesaient sur l'environnement de la planète et en dépit des incertitudes au sujet des effets néfastes des changements climatiques, les Parties avaient réagi aux preuves scientifiques en adoptant, dès 1992, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. C'était là une initiative majeure, qui reposait sur le principe selon lequel le manque de certitude scientifique absolue ne devrait pas servir de prétexte à l'inertie lorsque pesait sur le monde la menace d'atteintes graves et irréversibles. En se fondant sur ce principe de précaution, les Parties à la Convention avaient depuis lors adopté plusieurs décisions pour relever le défi des changements climatiques, les pays développés ayant accepté d'être à l'avant-garde de ce processus et de nombreux pays en développement ayant appliqué d'importantes mesures en faveur d'un développement durable et adopté des modes de production présentant moins de dangers pour le climat.

8. L'adoption, en 1997, du Protocole de Kyoto a été la deuxième grande étape de ce processus: en vertu de ce nouvel instrument, les Parties visées à l'annexe I de la Convention s'engageaient à atteindre des objectifs juridiquement obligatoires en matière de réduction des émissions. Le nombre considérable d'États qui l'avaient ratifié, et qui souhaitaient que l'on aille de l'avant dans son application, attestait l'importance de cet instrument, en dépit du fait qu'il n'était pas encore entré en vigueur. Le lien entre l'augmentation des émissions de GES

dans l'atmosphère et les activités de l'homme qui provoquaient de telles émissions était désormais établi et les scénarios scientifiques actuels sur l'évolution du climat de la planète étaient alarmants. Il fallait donc renforcer l'action au niveau des pays et intensifier la collaboration internationale dans les domaines définis par les Parties depuis 1992.

9. Réaffirmant combien il importait d'instaurer la confiance en ce processus, de renforcer cette confiance et d'encourager les Parties et les intéressés à coopérer, le Président a invité les délégués à œuvrer de façon constructive à la recherche de solutions de nature à rapprocher la communauté internationale de son objectif commun, celui de la lutte contre les changements climatiques.

D. Allocutions de bienvenue

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

10. Dans son allocution de bienvenue, M. Altero Matteoli, Ministre italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire, a dit que la neuvième session de la Conférence des Parties donnait la possibilité d'apprécier les progrès accomplis en vertu de la Convention et de définir de nouvelles initiatives pour combattre les changements climatiques. Comme l'attestaient les récents événements climatiques extrêmes, les changements climatiques posaient un problème à l'échelle planétaire qui exigeait une riposte générale à la même échelle. La Convention servant de terrain d'entente entre toutes les Parties, le Protocole de Kyoto livrait les premiers outils d'une intervention efficace contre les changements climatiques.

11. Tout en déplorant que Milan ne soit pas le lieu de la première réunion des Parties au Protocole de Kyoto, M. Matteoli a insisté sur le fait que cela ne devrait pas ébranler la volonté de la communauté internationale de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques des régions les plus vulnérables de la planète. La fermeté de cet engagement dépendait d'une intensification de la coopération technique entre les pays et d'une communauté de normes minima en matière de protection de l'environnement et d'efficacité énergétique par une généralisation des technologies propres. À cet égard, le Ministre a rappelé les efforts déployés dernièrement pour coordonner les politiques climatiques au niveau international, dont la deuxième réunion informelle des ministres de l'environnement et de l'énergie des pays de l'Union européenne, organisée dans l'année

par le Gouvernement italien, et le Partenariat international pour l'économie de l'hydrogène, qui avait réuni peu auparavant un certain nombre de pays industrialisés et de pays en développement. Des réunions et initiatives de ce type étaient importantes pour l'application de mesures de réduction efficace des émissions et la définition de nouveaux moyens de satisfaire à d'autres engagements mondiaux.

12. S'agissant des efforts entrepris au niveau national, M. Matteoli a fait observer que le Gouvernement italien avait commencé à appliquer son plan national de réduction des émissions de GES, qu'il avait adopté une réglementation tendant à encourager l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique et qu'il avait intensifié ses activités dans le domaine de la recherche-développement sur les technologies de l'hydrogène et les piles à combustible. Enfin, l'attachement de l'Italie à faire front efficacement aux changements climatiques était attesté également par sa contribution de 86 millions de dollars des États-Unis aux fonds destinés à aider les pays en développement à se doter de programmes d'atténuation et d'adaptation.

13. Des allocutions de bienvenue ont été prononcées également par M. Roberto Formigoni, Président de la région de Lombardie, M. Gabriele Albertini, maire de Milan, et M. Luigi Cocchiario, parlant au nom de la Présidente de la province de Milan, M^{me} Ombretta Colli. Souhaitant la bienvenue aux participants à la session, les orateurs ont souligné l'importance de la Conférence et ont exprimé la volonté de mettre en œuvre, aux niveaux régional et local, des programmes visant à réduire les émissions de GES et à promouvoir un développement durable selon les objectifs énoncés dans la Convention et le Protocole de Kyoto.

E. Déclaration de la Secrétaire exécutive

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

14. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue à tous les délégués à la neuvième session de la Conférence des Parties et a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien, à la région de Lombardie et à la province et ville de Milan d'accueillir la session. Elle a par ailleurs félicité M. Persányi de son élection à la présidence et a rendu hommage à M. Baalu de la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la huitième session de la Conférence. Les nombreuses

activités qui avaient eu lieu depuis la dernière session montraient que l'incertitude au sujet de la date de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto n'avait pas freiné l'élan ni enrayé le processus. Toutefois, en dépit des nombreuses réalisations, les Parties devaient garder à l'esprit qu'il fallait disposer de ressources suffisantes pour répondre aux attentes et exécuter les programmes découlant des décisions prises par la Conférence des Parties.

15. Pour ce qui est des travaux accomplis au cours des 12 mois écoulés, la Secrétaire exécutive a mis en évidence les progrès accomplis en ce qui concerne les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, en indiquant que ces communications pouvaient être un outil stratégique d'aide aux pays qui veulent intégrer les changements climatiques à leur ordre du jour en matière de développement durable. Le FEM adoptait une approche nouvelle du renforcement des capacités et de l'adaptation, deux thèmes de toute première importance qui offraient par ailleurs des possibilités de coopération intensifiée avec les autres Conventions de Rio. La Secrétaire exécutive était convaincue que les Parties à la neuvième session de la Conférence contribueraient à mieux définir le programme des activités dans le secteur de l'adaptation aux changements climatiques, notamment les travaux sur les méthodes. En ce qui concerne les mécanismes de financement mis sur pied à la septième session de la Conférence des Parties, à Marrakech, elle a relevé que le Fonds pour les pays les moins avancés était opérationnel et qu'à la session en cours des priorités seraient fixées pour le Fonds spécial pour les changements climatiques.

16. Le secrétariat ayant passé en revue et analysé les informations et les données d'émission communiquées par les Parties visées à l'annexe I, la Conférence serait désormais en mesure d'apprécier comment ces Parties avaient réussi à limiter, ou réduire, leurs émissions. Des avancées encourageantes avaient été enregistrées sur les mécanismes de Kyoto: l'échange de droits d'émission avait progressé rapidement et de nouveaux marchés se faisaient jour. Des progrès sur les registres et le relevé des transactions étaient attendus à la session. La mise sur pied du mécanisme pour un développement propre a marqué une étape décisive. Les travaux du Groupe d'experts du transfert de technologies avaient eux aussi gagné du terrain. Pour que l'objectif de la Convention et du Protocole soit atteint, une application généralisée des technologies existantes et une recherche-développement active sur des technologies novatrices s'imposaient. Enfin, la Secrétaire exécutive a insisté sur l'importance de méthodes viables au plan scientifique et a encouragé les Parties à parvenir à un accord sur la prise en compte

des activités de boisement et de reboisement au titre du MDP ainsi que sur un cadre uniformisé de présentation, dans les communications nationales, des données sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.

F. Autres déclarations

17. À la 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); du Zimbabwe (au nom du Groupe des États d'Afrique); de l'Italie (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et appuyée par quatre États candidats); de Tuvalu (au nom de l'Alliance des petits États insulaires); de la Suisse; du Pakistan; et de la Tanzanie (au nom des pays les moins avancés).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

18. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, la Conférence a été informée qu'à cette date, 187 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention, et donc admis à participer à la prise de décisions à cette session.

19. La Conférence a pris note du fait qu'au 1^{er} décembre 120 États avaient ratifié, approuvé ou accepté le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré, dont les Parties visées à l'annexe I, qui étaient à l'origine d'environ 44,2 % des émissions de dioxyde de carbone des Parties visées à l'annexe I pour 1990. Le Président a fait observer que la Convention ralliait une participation et une adhésion à son objectif quasi universelles. Il a engagé par ailleurs les Parties qui avaient l'intention de ratifier le Protocole de Kyoto ou d'y adhérer à hâter ce processus afin que cet instrument puisse entrer en vigueur dès 2004.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

20. À la 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, le Président a informé la Conférence des Parties que son prédécesseur avait eu des consultations avec les Parties au sujet du projet de règlement intérieur

mais que celles-ci n'avaient pas abouti à un consensus. Il a annoncé son intention d'engager de nouvelles consultations et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa dixième session.

21. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

22. Pour l'examen de ce point à sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, la Conférence était saisie d'une note de la Secrétaire exécutive contenant le projet d'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes (FCCC/CP/2003/1 et Add.1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la Conférence à sa huitième session, compte tenu des opinions exprimées par les Parties à la dix-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau.

23. Le Président a rappelé que le point 5 de l'ordre du jour provisoire, intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», qui avait été laissé en suspens à la huitième session de la Conférence, avait été inscrit à l'ordre du jour conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur qui était appliqué. Il a également déclaré que le Président de la huitième session de la Conférence avait consulté les Parties sur la question mais qu'on n'était parvenu à aucun consensus quant à la façon de l'insérer dans l'ordre du jour. Le Président a donc proposé que l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document FCCC/CP/2003/1, soit adopté à l'exception du point 5, qui resterait en suspens en attendant de nouvelles consultations.

24. À cet égard, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Arabie saoudite; de l'Italie (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et appuyée par quatre États candidats); du Canada; et d'Oman. Ces déclarations concernaient l'inscription à l'ordre du jour provisoire du point 7 c), intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto», et du point 7 d), intitulé «Proposition soumise par le Canada en vue de l'adoption d'une décision sur les modalités de comptabilisation des quantités attribuées au titre du paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto eu égard aux exportations d'énergie

moins polluante». Notant qu'aucun consensus ne s'était formé au sujet de l'inscription de ces points à l'ordre du jour, le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/2003/1 soit adopté, étant entendu que les points 5, 7 c) et 7 d) resteraient en suspens. Il entreprendrait des consultations sur ces points.

25. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/2003/1, étant entendu que les points 5, 7 c) et 7 d) seraient laissés en suspens. L'ordre du jour adopté à la neuvième session de la Conférence des Parties était donc le suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Déclaration du Président de la huitième session de la Conférence;
 - b) Élection du Président de la neuvième session de la Conférence;
 - c) Déclaration du Président;
 - d) Allocutions de bienvenue;
 - e) Déclaration de la Secrétaire exécutive.

2. Questions d'organisation:
 - a) État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties;
 - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2004-2008;
 - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
 - a) Mécanisme financier de la Convention:
 - i) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
 - ii) Financement au titre de la Convention;
 - iii) Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
 - b) Communications nationales:
 - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
 - c) Renforcement des capacités;
 - d) Mise au point et transfert de technologies;
 - e) Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention;
 - f) Questions concernant les pays les moins avancés;
 - g) Recherche et observation systématique;
 - h) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
5. *En suspens.*
6. Demande émanant d'un groupe de pays de l'Asie centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la République de Moldova concernant leur statut au regard de la Convention.

7. Préparatifs de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto:
 - a) Dispositions à prendre en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto;
 - c) *En suspens*;
 - d) *En suspens*;
 - e) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
8. Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.
9. Questions administratives et financières:
 - a) Recettes et exécution du budget pour l'exercice biennal 2002-2003;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
10. Tables rondes auxquelles participeront les ministres et les autres chefs de délégation.
11. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs:
 - a) Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies;
 - b) Déclarations des organisations intergouvernementales;
 - c) Déclarations des organisations non gouvernementales.
12. Questions diverses.
13. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa neuvième session;
 - b) Clôture de la session.

26. L'ordre du jour adopté, le Président a noté que la neuvième session de la Conférence des Parties était la sixième à laquelle le point intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats» posait problème. Comme il n'était pas viable de laisser constamment en suspens un ou plusieurs points de l'ordre du jour, il a encouragé les Parties à faire un effort particulier pour sortir de l'impasse pendant la session en cours. Soit on supprimait ces points de l'ordre du jour, soit on trouvait des formulations permettant d'engager le débat.

[À compléter]

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

27. À la 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que M. Gonzalo Menéndez (Panama), Rapporteur de la Conférence à sa huitième session, avait entrepris des consultations sur ce point à la dix-huitième session des organes subsidiaires, en juin 2003. Or, aucune candidature n'avait encore été reçue d'aucun groupe régional. Le Président a encouragé toutes les Parties concernées à parvenir à un accord sur tous les postes restant à pourvoir au Bureau avant la réunion de haut niveau, prévue les 10 et 11 décembre. Sur proposition du Président, la Conférence a invité M. Menéndez à poursuivre ses consultations durant la session.

[À compléter]

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

28. Pour l'examen de ce point à sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, la Conférence était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2003/4), dans laquelle étaient énumérées les organisations (une organisation intergouvernementale et 60 organisations non gouvernementales) qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Conformément au paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et suivant une recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre celles-ci en qualité d'observateurs.

29. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales au processus de la Convention, le Président a souhaité la bienvenue aux organisations qui venaient d'être admises à participer à la Conférence à sa neuvième session et les a invitées à y jouer un rôle actif.

**F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session
des organes subsidiaires**

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

30. En présentant ce point à la 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence sur l'ordre du jour provisoire et les annotations figurant dans les documents FCCC/CP/2003/1 et Add.1. Il a noté que les organes subsidiaires se réuniraient après la séance d'ouverture pour élaborer, avant la fin de leur session, le 9 décembre, des projets de décision et de conclusions qu'ils présenteraient à la Conférence. Il n'était prévu aucune réunion commune des organes subsidiaires.

31. Sur proposition du Président, la Conférence a décidé de renvoyer certains points aux organes subsidiaires, pour qu'ils les examinent et soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés, comme suit:

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

Point 4 a) Mécanisme financier de la Convention

Point 4 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Point 4 c) Renforcement des capacités

Point 4 e) Application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention

Point 4 f) Questions concernant les pays les moins avancés

Point 6 Demande émanant d'un groupe de pays de l'Asie centrale et du Caucase, de l'Albanie et de la République de Moldova concernant leur statut au regard de la Convention

Point 9 Questions administratives et financières.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

Point 4 d) Mise au point et transfert de technologies

Point 4 g) Recherche et observation systématique

Point 7 b) Définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto.

32. Le Président a annoncé qu'à la 2^e séance, prévue le 4 décembre, la Conférence engagerait des travaux sur le point 4 b) i), intitulé «Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention» et sur le point 8, intitulé «Rapport du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre».

33. Concernant le point 2 g) de l'ordre du jour, intitulé «Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties», le Président a fait observer qu'aucune offre n'avait été reçue et a encouragé les Parties intéressées à faire des propositions. Il envisageait d'entreprendre des consultations sur ce point et de faire rapport à une séance ultérieure.

34. S'agissant du point 10 de l'ordre du jour, intitulé «Tables rondes auxquelles participeront les ministres et les autres chefs de délégation», le Président a rappelé qu'à sa dix-huitième session, le SBI avait approuvé les dates des 10 et 11 décembre pour la réunion de haut niveau. Des tables rondes avaient donc été prévues à partir du 10 décembre dans l'après-midi pour se terminer dans l'après-midi du 11 décembre. Il serait organisé trois séries de discussions qui auraient lieu l'une à la suite de l'autre et seraient ouvertes à la participation de tous les ministres et chefs de délégation.

35. Les débats des trois tables rondes tourneraient autour des thèmes suivants:

- a) Changements climatiques, adaptation, atténuation et développement durable;
- b) Technologies: application, développement et transfert;

c) Évaluation des progrès accomplis aux niveaux national, régional et international dans la réalisation des promesses et des objectifs des accords relatifs aux changements climatiques, y compris sous les angles scientifique, informationnel, politique et financier.

36. Le Président a noté que le renforcement des capacités, la synergie et les mesures qui pourraient être prises à l'avenir, ainsi que la nécessité de mieux sensibiliser à la vulnérabilité et à l'adaptation, seraient des questions communes aux trois séries de débats. Sur invitation du Président, les débats seraient coprésidés par des ministres de pays visés à l'annexe I et de pays non visés à l'annexe I.

37. À la 3^e séance, le 4 décembre, le Président a signalé qu'il avait engagé des consultations avec les groupes afin d'étudier les moyens d'organiser les tables rondes de manière à utiliser au mieux le peu de temps disponible. Il a déclaré que son principal objectif, pendant les tables rondes, serait de créer un climat propice à un dialogue constructif, ouvert et interactif. En collaboration avec les coprésidents, il tenait à ce que toutes les Parties puissent participer sur un pied d'égalité. Le Bureau ayant examiné cette question, le Président a proposé que les travaux de chaque table ronde soient ouverts par lui-même et introduits par les coprésidents. Il inviterait des orateurs de Parties visées à l'annexe I et de Parties non visées à l'annexe I à lancer les débats, à la suite de quoi toutes les Parties pourraient apporter leur contribution. Il serait loisible aux Parties de faire des déclarations au nom de «groupes». Il pourrait être possible aussi d'intervenir spontanément, cette souplesse permettant aux Parties de se joindre aux débats à tout instant. Le Président et les coprésidents demanderaient aux Parties de s'en tenir aux limites du temps de parole, celui-ci ne devant pas en principe dépasser deux minutes par orateur. À la fin de chaque table ronde, les coprésidents feraient un bref tour d'horizon des travaux. Le Président publierait le vendredi 12 décembre, sous sa responsabilité, un résumé des travaux de toutes les tables rondes, texte qui serait incorporé dans le rapport final de la Conférence sur les travaux de sa neuvième session.

38. À la suite de déclarations faites par les représentants de trois Parties, la Conférence a approuvé les propositions du Président évoquées ci-dessus.

G. Dates et lieu de la dixième session de la Conférence des Parties

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**H. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention
au cours de la période 2004-2008**

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

[À compléter]

I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS
ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**IV. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION
DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Mécanisme financier de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

[À compléter]

B. Communications nationales

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 b) i) de l'ordre du jour)

39. Pour l'examen de ce point à sa 2^e séance, le 4 décembre, la Conférence était saisie d'un rapport de compilation-synthèse sur les troisièmes communications nationales, figurant dans les documents FCCC/SBI/2003/7 et Add.1 à 4, et des données les plus récentes présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/2003/14. Le Président a signalé que le rapport de compilation-synthèse avait été établi au cours de la première moitié de l'année et avait été brièvement examiné à la dix-huitième session du SBI qui avait conclu que ce rapport «méritait un examen plus approfondi de la part de la Conférence des Parties, à sa neuvième session». Notant que c'était la première fois depuis sa création que la Conférence disposait d'informations détaillées, basées sur les communications nationales soumises, au sujet des émissions de GES des Parties, ainsi que des activités entreprises, au cours de la période 1990-2000, le Président a donné la parole à la Secrétaire exécutive pour qu'elle présente le rapport.

40. Soulignant l'importance de la question à l'étude, la Secrétaire exécutive a mis en relief quelques-unes des principales conclusions du rapport de compilation-synthèse. Sur le plan positif, elle a signalé que les émissions totales de GES pour l'ensemble des Parties visées à l'annexe I en 2000 étaient inférieures d'environ 6 % à leurs niveaux de 1990, ce qui démontrait que ces Parties s'attachaient à donner effet aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention. Toutes les Parties visées à l'annexe I avaient mis en œuvre un large éventail de politiques et de mesures visant à atténuer les changements climatiques ou envisageaient de le faire, et un certain nombre d'entre elles étaient en train de mettre au point des stratégies intégrées relatives au climat. Par ailleurs, les différentes Parties étaient loin d'avoir contribué dans la même mesure à la réduction générale. Quelques-unes avaient réalisé des réductions considérables de leurs émissions, mais les émissions des pays les plus avancés considérés dans leur ensemble avaient augmenté d'environ 8,5 %. De la même manière, les chiffres par secteur indiquaient que les réductions obtenues dans certains domaines comme les émissions fugaces ou les émissions provenant des déchets étaient contrebalancées par des augmentations

dans d'autres domaines, notamment l'industrie énergétique, le secteur des transports et l'aviation internationale.

41. Pour ce qui est des perspectives, la Secrétaire exécutive a constaté que les projections fournies par les Parties visées à l'annexe I semblaient indiquer que les émissions de GES augmenteraient durant la période allant jusqu'à 2010 et au-delà dans la majorité de ces Parties, notamment dans les pays en transition. Il semblerait donc qu'une modification des tendances à plus long terme des émissions anthropiques, telle que prévue à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de l'article 4, n'ait pas encore été réalisée. Cependant, la Secrétaire exécutive a fait observer que, dans bien des cas, les projections communiquées n'indiquaient pas clairement dans quelle mesure il avait été tenu compte des mesures supplémentaires, notamment des possibilités offertes par les mécanismes du Protocole de Kyoto. En outre, il était difficile de dire quelles seraient les incidences des mesures déjà adoptées sur les tendances futures des émissions. La Secrétaire exécutive a conclu son intervention en signalant que le débat en cours pourrait donner une impulsion nouvelle au processus de mise en œuvre de la Convention au cours de la première décennie du XXI^e siècle et au-delà.

42. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentants de 19 Parties, dont une s'exprimait au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, appuyée par huit pays candidats à l'adhésion, une au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et une au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Des déclarations ont également été faites par les représentants de Climate Action Network-Europe et de CAN International au nom des organisations non gouvernementales s'occupant de questions d'environnement et de Climate Alliance au nom des administrations locales et autorités municipales.

43. Le Président a annoncé qu'il avait prié M. José Manuel Ovalle (Chili), Vice-Président de la Conférence à sa huitième session, et M. Michael Zammit Cutajar (Malte) de réunir un groupe de contact sur la question et de rendre compte des travaux de ce groupe à une séance plénière ultérieure, en présentant un projet de décision en vue de son adoption par la Conférence.

2. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
(Point 4 b) ii) de l'ordre du jour)

[À compléter]

V. [À compléter]

(Point 5 de l'ordre du jour)

**VI. DEMANDE ÉMANANT D'UN GROUPE DE PAYS DE L'ASIE CENTRALE
ET DU CAUCASE, DE L'ALBANIE ET DE LA RÉPUBLIQUE
DE MOLDOVA CONCERNANT LEUR STATUT
AU REGARD DE LA CONVENTION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter]

**VII. PRÉPARATIFS DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONFÉRENCE
DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES
AU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 7 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**VIII. RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU MÉCANISME
POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE**

(Point 8 de l'ordre du jour)

44. Pour l'examen de ce point à ses 2^e et 3^e séances, le 4 décembre, la Conférence était saisie des documents FCCC/CP/2003/2 et Add.1, qui contenaient le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) sur les travaux qu'il avait accomplis de novembre 2002 à novembre 2003.

45. Le Président a rappelé aux délégations que le MDP était un élément clef du Protocole de Kyoto et que le but de sa mise en route rapide était de faire en sorte que les pays en développement bénéficient dès que possible des projets de développement durable, grâce aux fonds générés par les unités de réduction certifiée des émissions (URCE) délivrées pour les activités de projet en question. En outre, le MDP avait pour objet d'aider les Parties visées à l'annexe I à contribuer à l'objectif ultime de la Convention.

46. Le Président a rappelé que la Conférence à sa septième session avait décidé de faciliter la mise en route rapide du MDP en adoptant la décision 17/CP.7 et avait élu les membres du Conseil exécutif du MDP qui fonctionnait sous son autorité. Conformément à cette décision, le Conseil exécutif, jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole, rendrait compte de ses activités à chacune des sessions de la Conférence, et cette dernière examinerait les rapports annuels du Conseil exécutif. Le Président a noté que le Conseil, qui exerçait ses fonctions en conformité avec les procédures adoptées par la Conférence à sa huitième session, avait mené à bien un programme de travail énorme et rendrait compte à la session en cours de la Conférence de ses réalisations durant l'année écoulée.

47. Le Président du Conseil exécutif, M. Hans Jürgen Stehr, a signalé que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne l'approbation des méthodes: sur un total de 36 propositions présentées, 9 avaient été approuvées et 18 autres étaient actuellement à l'étude. En ce qui concerne l'accréditation des entités opérationnelles, il a déclaré que les premières entreprises avaient satisfait à des critères importants. Cependant, notant que sur les 19 candidatures reçues, 2 seulement émanaient de pays en développement, il a appelé l'attention sur la nécessité de promouvoir un renforcement des capacités en vue d'obtenir plus de candidatures de la part de Parties non visées à l'annexe I. Au sujet de l'enregistrement des activités de projet relevant du MDP, le Conseil avait donné suite à la demande de la Conférence tendant à ce que des procédures soient recommandées pour le cas où trois membres du Conseil exécutif ou une Partie participant à l'activité de projet demanderait un réexamen. Ces procédures figuraient à l'annexe I du rapport. Tous les éléments étaient désormais en place pour que le Conseil enregistre les activités de projet relevant du MDP et les premiers enregistrements devraient intervenir au début de 2004. Pour ce qui est du registre du MDP constitué pour comptabiliser les URCE, le Président du Conseil a déclaré que ce dernier avait débattu de l'élaboration du registre mais qu'il restait beaucoup à faire en 2004 pour veiller à ce que le registre soit conforme aux normes de qualité et de rentabilité et soit disponible en temps voulu. En outre, il a fait observer qu'un certain nombre de mesures avaient été mises en œuvre en vue d'assurer la transparence et l'accessibilité des travaux du Conseil.

48. La Conférence a été priée de prendre acte des travaux accomplis et d'approuver la proposition figurant à l'annexe I du rapport. En outre, elle a été invitée à approuver deux propositions d'amendement au Règlement intérieur du Conseil exécutif et une proposition

d'éclaircissement concernant le paragraphe 13 de la décision 17/CP.7, telles qu'elles figuraient dans les annexes I et II de l'additif au rapport. Pour conclure sa présentation, le Président du Conseil a appelé l'attention sur les ressources financières dont avait besoin le MDP et sur la demande adressée par le Conseil aux Parties pour qu'elles continuent de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention pour les activités complémentaires en vue d'assurer la viabilité des activités relevant du MDP.

49. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentants de 11 Parties, dont une s'exprimait au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et une au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été faites par les délégations de l'International Emissions Trading Association au nom des organisations non gouvernementales représentant les milieux professionnels et industriels, de SouthSouthNorth au nom des organisations non gouvernementales s'occupant des questions d'environnement, et de l'International Alliance of Indigenous-Tribal Peoples of the Tropical Forests au nom des organisations représentant les populations autochtones.

50. Le Président a annoncé que pour prendre acte des travaux accomplis et donner des directives complémentaires, la Conférence devrait adopter un projet de décision à la session en cours. À cette fin, il a prié M. Enele Sopoaga (Tuvalu), Vice-Président de la Conférence à sa huitième session, d'engager des consultations sur ce point. Il a rappelé en outre aux délégations que 5 membres et 5 membres suppléants du Conseil exécutif du MDP devraient être réélus par la Conférence à la session en cours. M. Gonzalo Menéndez (Panama), Rapporteur de la Conférence à sa huitième session, procédait à des consultations sur cette question.

IX. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

(Point 9 de l'ordre du jour)

[À compléter]

X. TABLES RONDES RASSEMBLANT LES MINISTRES ET LES AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION

(Point 10 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**XI. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES
EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS**

(Point 11 de l'ordre du jour)

[À compléter]

XII. QUESTIONS DIVERSES

(Point 12 de l'ordre du jour)

51. À la 2^e séance, le 4 décembre, le représentant de la Suisse a fait une déclaration commune au nom de la Suisse, du Canada, de la Communauté européenne et de ses États membres, de l'Islande, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège en vue de réaffirmer l'engagement politique que ces Parties avaient pris à Bonn en juin 2001 de verser 410 millions de dollars des États-Unis chaque année à compter de 2005 aux pays en développement par le biais des quatre filières mentionnées dans leur déclaration initiale. Des mesures étaient actuellement prises pour donner effet à cet engagement.

[À compléter]

XIII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 13 de l'ordre du jour)

[À compléter]

Annexes

[À compléter]

**DEUXIÈME PARTIE: MESURES PRISES PAR LA CONFÉRENCE
DES PARTIES À SA NEUVIÈME SESSION**

[À compléter]
